

NEHET 9

POUVOIR(S) DANS LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE

EN ÉGYPTE ET AILLEURS, DIALOGUES SUR LES FORMES DU POUVOIR

TEXTES ÉDITÉS PAR
JULIE VILLAEGYS LE GALIC

ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDE
«POUVOIR(S) DANS LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE»
SORBONNE UNIVERSITÉ, PARIS
25-26 OCTOBRE 2023

La revue *Nehet* est éditée par

Laurent BAVAY

Nathalie FAVRY

Claire SOMAGLINO

Pierre TALLET

Comité scientifique

Laurent BAVAY (ULB)

Sylvain DHENNIN (CNRS-UMR 5189)

Sylvie DONNAT (Université Lille 3)

Nathalie FAVRY (Sorbonne Université)

Hanane GABER (Université Montpellier 3)

Wolfram GRAJETZKI (UCL)

Dimitri LABOURY (ULg – F.R.S.-FNRS)

Juan-Carlos MORENO GARCIA (CNRS-UMR 8167)

Frédéric PAYRAUDEAU (Sorbonne Université)

Tanja POMMERENING (Philipps-Universität, Marburg)

Lilian POSTEL (Université Lyon 2)

Chloé RAGAZZOLI (EHESS, Paris)

Isabelle RÉGEN (Université Montpellier 3)

Claire SOMAGLINO (Sorbonne Université)

Pierre TALLET (Sorbonne Université – Ifao)

Herbert VERRETH (KULeuven)

Ghislaine WIDMER (Université Lille 3)

ISSN-L 2427-9080 (version numérique)

ISSN 2429-2702 (version imprimée)

Contact : revue.nehet@gmail.com

Couverture : Carte postale des alignements de Kermario à Carnac (Morbihan, France) [éditions Laurent Nel, années 1920, domaine public] ; site de la Heuneburg, nécropole de Gießübel-Talhau [© Staatliche Schlösser und Gärten Baden-Württemberg, Günther Bayerl] ; détail de la scène rupestre royale d'el-Hosh [d'après Fr. Hardtke, W. Claes, J. C. Darnell, H. Hameeuw, St. Hendrickx & D. Vanhulle (2022) = « Early royal iconography: a rock art panel from el-Hosh (Upper Egypt) », *Archéo-Nil* 32, fig. 4] ; céramique Decorated, Nagada IIC-D, Londres BM EA36328 [© The Trustees of the British Museum].

Mise en page : Nathalie FAVRY.

SOMMAIRE

Julie VILLEAUX LE GALIC	
Introduction et bibliographie générale	5 – 14
Abréviations	15 – 16
POUVOIR(S) ET ORGANISATION DES SOCIÉTÉS	
Bruno BOULESTIN	
The Power to Move Mountains: Considerations on the Transport of Megaliths in Middle Neolithic Western Europe	19 – 33
Tangui PRZYBYLOWSKI	
Comment classer les sociétés secrètes? Violence privée, privation de la violence	35 – 48
«VERS» L'ÉTAT	
Sophie KRAUSZ	
La naissance chaotique de l'État dans les sociétés de l'Europe continentale au I ^{er} millénaire A.C.	51 – 70
Béatrix MIDANT-REYNES & Dorian VANHULLE	
Pouvoirs et sociétés aux origines de l'Égypte (c. 4500-2900 BC) Un récit à reconstruire	71 – 91
SOCIÉTÉS AVEC ÉCRITURES : COMPARAISON DES PRATIQUES DE RECHERCHE	
Anne-Laure DAUBISSE	
Être « roi de Haute et de Basse-Égypte » à Thèbes durant la Deuxième Période intermédiaire : question de termes, affaires de sources	95 – 112
Boris LELONG	
Système de parenté et construction de l'État : l'Égypte vue de Madagascar	113 – 126
Julie VILLEAUX LE GALIC	
Conclusion	127 – 132

SYSTÈME DE PARENTÉ ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT: L'ÉGYPTE VUE DE MADAGASCAR

Boris LELONG *

Au cours de la période de désintégration de l'État central qu'a connue l'Égypte durant le troisième millénaire AEC, le lexique consacré à la dénomination des groupes de parenté s'est étoffé : il en a été déduit que l'instabilité politique et ses incertitudes ont poussé les habitants de la vallée du Nil à s'appuyer plus fortement sur les relations familiales¹. Pour la spécialiste de la parenté égyptienne Leire Olabarria, cette approche analytique qui place la sphère politique comme vectrice de transformation des pratiques de parenté ne doit pas interdire l'approche inverse :

Il est trop souvent présupposé que le politique prévaut sur tout autre domaine culturel, et qu'il entraîne de ce fait les changements au sein des autres sphères. Il me semble au contraire que politique et parenté ont mutuellement contribué à donner sa forme au tissu social. Ainsi, le déclin d'une autorité centralisée a effectivement pu favoriser l'essor d'autres types de réseaux de support impliquant les liens familiaux, mais certains modèles politiques, courants à cette époque, ont pu à leur tour être modelés sur les relations de parenté².

Si l'idée que la sphère politique puisse influencer la sphère familiale est tout à fait courante, son inverse l'est moins : le pouvoir descendant se conçoit plus facilement que le pouvoir montant. Dans le cas de l'Égypte antique, cette possibilité est d'autant plus difficile à percevoir que la documentation concernant les représentations populaires est peu abondante. Je proposerai ici d'apporter un éclairage sur ce phénomène à partir d'un terrain ethnographique contemporain, en l'occurrence le district d'Isandra à Madagascar, que j'ai eu l'occasion d'analyser sous l'angle de l'impact de la parenté sur la forme de l'État³.

ÉLÉMENTS THÉORIQUES

De manière générale, parenté et politique sont bien moins isolées l'une de l'autre qu'il n'y paraît. Attribuant à la famille le rôle de «matrice fondamentale universelle», Bernard Lahire⁴ affirme la détermination «du familial sur l'ensemble des rapports sociaux qui se manifestent dans tous les domaines différenciés de la société (économique, politique, religieux, esthétique, etc.)». Comme l'énonce Klaus Hamberger, «la parenté ne constitue pas un système particulier d'organisation sociale, mais une logique symbolique qui imprègne tous les domaines de la vie sociale»⁵. Cette continuité entre famille et société a été pressentie par Frédéric Le Play au fil des nombreuses enquêtes ethnographiques qu'il a menées au XIX^e siècle parmi les paysans et ouvriers européens, de l'Irlande à la Sibérie. Le Play a constaté que les caractères particuliers de la sphère familiale tendent à se projeter sur l'organisation sociale englobante : «le régime de la famille imprime aux populations leur

1 FRANKE 2001, p. 247.

2 OLABARRIA 2020, p. 72, trad. ; voir aussi p. 193.

3 LELONG 2024.

4 LAHIRE 2023, ch. 20.

5 HAMBERGER 2011, ch. 1.

caractère distinctif et crée ainsi leur destinée»⁶, ce que résume sa formule en forme de théorème : «la famille fonde la société à son image»⁷.

En s'appuyant sur les données de l'Atlas Ethnographique de George Murdock⁸, Guy Swanson et son équipe ont étudié les relations entre parenté et politique sous un autre angle, complémentaire⁹. Le principe est que les principes de filiation expriment symboliquement la relation entre la société et ses membres, cette relation correspondant à celle qui unit parents et enfants. Bilatéralité, patrilinéarité et matrilinéarité structurent ainsi chacune à leur façon les relations entre «une société et ses enfants»¹⁰, dans la famille comme dans l'armature sociale et politique englobante. Il ressort de ce travail que bilatéralité, patrilinéarité et matrilinéarité tendent à être associées à des régimes politiques différents dont l'analyse a permis de dresser une typologie détaillée.

Nous allons ici nous pencher sur la parenté bilatérale, qui a été définie par Harumi Befu comme un principe d'organisation de la parenté dans lequel «on assigne aux apparentés les mêmes rôles vis-à-vis d'Ego qu'ils soient reliés par un homme ou par une femme»¹¹. En conséquence, les branches maternelles et paternelles ont la même importance *a priori* et l'enfant reçoit son identité sociale de ses deux parents, appartenant ainsi aux deux familles. Le système de parenté prend donc la forme d'un prolongement bilatéral de la cellule conjugale. Les travaux de Guy Swanson font apparaître que la parenté bilatérale favorise plusieurs systèmes d'organisation politique spécifiques, dont deux vont nous intéresser tout particulièrement : l'hétéronomie commensale et le centralisme limité¹². L'hétéronomie commensale est un mode opératoire spécifique aux très petites communautés dont les membres se connaissent mutuellement. Comme les habitants se fréquentent quotidiennement et discutent abondamment des péripéties de la vie locale, un sentiment partagé se dégage spontanément des conversations croisées, et se trouve de fait connu de tous. Cela entraîne un ajustement de chacun à la norme informelle, et ainsi une adoption collective de cette représentation commune. Le centralisme limité est une forme d'organisation dotée de ce que Guy Swanson appelle un «gouverneur», c'est-à-dire une institution séparée dont il est attendu qu'elle agisse dans l'intérêt général mais qui est ici limitée par le fait que les niveaux intermédiaires ne sont pas déterminés par lui mais par les populations locales, ces dernières se préservant une forte autonomie¹³.

L'ISANDRA

Le district d'Isandra (fig. 1), territoire rural situé en pays betsileo, dans l'intérieur montagneux de Madagascar, va nous offrir un aperçu concret de ce fonctionnement de la parenté bilatérale, dans la sphère familiale et villageoise comme dans la pratique populaire de l'État.

La société locale s'organise selon un modèle vernaculaire qui repose :

- sur un écosystème agraire combinant agriculture et petit élevage de volaille et de zébus (fig. 2-3) ;
- sur un système d'entraide, essentiellement familiale, et de micro-commerce local (notamment artisanal) ;

6 LE PLAY 1884, p. 11.

7 LE PLAY 1881, p. 44.

8 MURDOCK 1967.

9 SWANSON 1969.

10 SWANSON 1969, p. 62.

11 BEFU 1963, p. 337, trad.

12 SWANSON 1969, section «Bilaterality», p. 29-36.

13 SWANSON 1969, p. 15, 19.

- sur l'entretien du réseau formé par les villages reliés par les mariages et dont les liens sont maintenus actifs ;
- sur un ensemble de rituels collectifs qui renforcent les connexions entre familles et villages.



Figure 1. Un village familial de la vallée de l'Isandra [photo B. Lelong].



Figure 2. Travail conjugal : préparation des champs [photo B. Lelong].



Figure 3. Le repiquage du riz : coopération féminine [photo B. Lelong].

La parenté des Betsileo est résolument bilatérale, et les mariages découlent du libre choix des futurs époux. Si les garçons restent au village où ils finissent par construire leur propre maison près de celle de leurs parents, les filles partent s'installer dans le village du jeune homme qu'elles se sont choisi pour époux. Cette organisation fait que les hommes restent enracinés dans leur village natal, tandis que les femmes animent les relations intervillageoises. Car, comme le remarque Conrad Kottak, «chez les Betsileo, le mariage n'implique aucune coupure des liens entre la femme et son groupe de descendance natal. Elle, son mari et leurs enfants prennent régulièrement part aux activités économiques, sociales et cérémonielles de son groupe natal»¹⁴ (fig. 4-5).

Cette continuité relationnelle se manifeste par les opérations d'entraide dans les travaux agricoles, et surtout dans la vie rituelle qui consolide en permanence l'architecture sociale sur laquelle repose l'existence collective. Ces rites, de la naissance à la mort en passant par le mariage et les grandes fêtes de familles (fig. 6), s'articulent tous autour de la participation, symboliquement valorisée, des multiples communautés villageoises matrimonialement associées au hameau organisateur :

¹⁴ KOTTAK 1971, p. 187, trad.



Figure 4. Couple betsileo
[photo B. Lelong].



Figure 5. Cellule familiale betsileo
[photo B. Lelong].



Figure 6. Fête de famille
[photo B. Lelong].

les filles du village parties s'installer chez leur mari reviennent en compagnie de leur belle-famille, tandis que les femmes venues se marier au village y font venir leur famille natale. Ces rassemblements sont centraux dans la structuration de la société locale, et nous en donnent la clé d'analyse. Ils mettent en scène et donnent à voir – et à vivre – aux intéressés eux-mêmes les liens de parenté qui les relient : ils permettent de rendre visible, dans un climat émotionnel puissant – triste ou festif selon les circonstances – le réseau géographique et social du village organisateur, dont les femmes – celles qui y sont nées et celles qui sont venues y donner naissance – sont les connexions vivantes. De ce dernier point découle le statut élevé des femmes, déjà observé par Alfred et Guillaume Grandidier au début du xx^e siècle, qui expliquaient que « c'est surtout chez les Betsileo qu'on trouve des femmes fortes, n'admettant pas que leurs maris puissent leur être supérieurs en intelligence ni en vigueur et ne craignant même pas d'en venir aux mains avec eux »¹⁵.

La société vernaculaire de l'Isandra se caractérise donc par la parenté bilatérale, un statut élevé de la femme, un fonctionnement en réseaux dynamiques et la mise en œuvre de rassemblements rituels qui manifestent symboliquement la structure sociale générale.

Par ailleurs, ce microcosme paysan est inséré dans un État-nation, Madagascar. Le premier véritable État de l'Île Rouge a été fondé dans les Hautes-Terres septentrionales par Andrianampoinimerina en 1787, dans un contexte de violence chronique : la région subissait alors les turbulences de chefferies rivales et surtout les raids esclavagistes menés par des bandes armées venues de l'ouest et du sud. Les traditions orales ont gardé un souvenir vivace de cette période d'insécurité continue¹⁶. Le royaume fondé par Andrianampoinimerina, rapidement étendu au

15 GRANDIDIER & GRANDIDIER 1914, p. 214.

16 KNEITZ 2016, p. 47-48.

pays betsileo, a permis de pacifier les Hautes-Terres, remplaçant les chefferies locales par une administration centralisée. Le souverain affirmait dans ses discours la nécessité de l'unification politique, vectrice de paix et de sécurité, conditions nécessaires à la prospérité¹⁷. Selon Victor Raharijaona et Susan Kus :

Andrianampoinimerina défendait explicitement l'idée que l'unité politique était le moyen d'apporter la paix et la prospérité à un État ravagé par le désordre, la famine et la guerre. Pour garantir cette paix, il faut avoir un unique chef d'État¹⁸.

Pourquoi l'unification ? Parce que la paix et la prospérité vont de pair avec l'unification ; sans unification, le chaos et l'insécurité règnent. La peur des brigands et les incessants conflits entre petits « royaumes » détournent les gens du travail dans les champs et les rizières, et les éloignent des marchés. L'insécurité politique provoque des famines, ce qui encourage « les puissants à exploiter («manger») les petits, et les petits à voler»¹⁹.

Andrianampoinimerina met en place une structure politique inédite. La figure royale devient l'incarnation de l'État et en symbolise la souveraineté : « seul maître, sacré, Dieu visible, ayant seul droit au parasol rouge et au Hasina »²⁰. Seul propriétaire du sol, il organise le découpage du territoire en subdivisions administratives et compartimente la population en districts, tribus et vallées. Il contrôle les prix du marché et standardise les unités de poids et mesure. Andrianampoinimerina s'identifie d'ailleurs au territoire physique : « je suis la terre qui vous fait vivre, je suis la terre sur laquelle vous habitez »²¹. Cette formule – qui doit être comprise comme une métaphore, le « je » incarnant l'État – fait écho à l'expression autochtone pour désigner l'État : *ny tany sy ny fanjakana*, « la terre et le royaume » (*fanjakana* pouvant faire référence au gouvernement, à l'administration, à l'État)²², expression encore très usitée aujourd'hui.

Pour Susan Kus, cette conception de l'État mise en œuvre par Andrianampoinimerina est une forme de contrat social. Le roi se décrit lui-même comme porté par la population, qu'il décrit comme souveraine²³. En d'autres termes, c'est une structure politique ressemblant fort à un État-nation qui semble se mettre en place. Bien entendu, il ne s'agit ici que de rhétorique déployée dans des discours, ce qui ne présume en rien d'une mise en œuvre effective, mais comme le souligne Susan Kus, cette idéologie de l'État œuvrant à l'intérêt général implique « que des concessions doivent être faites en dirigeant le travail social et le surplus de richesse vers le «bénéfice» des masses »²⁴.

La prospérité a de fait accompagné l'unification pacificatrice. Andrianampoinimerina a fait construire des digues pour transformer les zones marécageuses, et en premier lieu la vaste plaine du Betsimitatatra qui entoure sa capitale Antananarivo, en terres rizicoles permettant de cultiver le vary aloha, riz précoce à gros grains et haut rendement²⁵ : ces transformations vont rendre possible un développement considérable de la productivité agricole, et produire en conséquence la plus forte densité démographique de Madagascar. C'est grâce au surplus tiré de cette nouvelle riziculture que le royaume a pu se doter de l'armée nombreuse qui a sécurisé toute la région.

La pacification étatique ainsi mise en œuvre a peut-être contribué à l'évitement d'une évolution des sociétés locales vers la parenté unilinéaire : en effet, dans les sociétés sans État durablement soumises à une insécurité intense, la violence doit être anticipée et gérée par la parenté, qui tend

17 RAHARIJAONA & Kus 2013, p. 56-57.

18 RAHARIJAONA & Kus 2013, p. 56, trad.

19 RAHARIJAONA & Kus 2013, p. 57, trad.

20 DESCHAMPS 1960, p. 124.

21 Kus & RAHARIJAONA 2015, p. 212, trad.

22 Kus & RAHARIJAONA 2015, p. 205-211.

23 Kus 1989, p. 149, trad.

24 Kus 1989, p. 152, trad.

25 BLOCH 1989, p. 55.

alors le plus souvent à prendre une forme patrilinéaire. Structurée autour de coalitions masculines, la patrilinéarité s'avère être un dispositif militairement efficace, mais parce qu'elle s'appuie sur ce que Marvin Harris a appelé le complexe de suprémacisme masculin²⁶, son efficacité s'obtient au détriment de la conjugalité et de l'autonomie féminine. À l'inverse, et parce qu'il organise la violence hors de la parenté, l'État peut permettre aux populations de continuer de pratiquer la parenté bilatérale, et de conserver par là-même l'équilibre homme-femme qu'elle tend à favoriser, comme cela a été le cas dans les Hautes-Terres de Madagascar.

L'Isandra est aujourd'hui un district intégré à l'État-nation malgache qui couvre à présent toute l'île. L'État y paraît en retrait et n'opère pour l'essentiel que par la gendarmerie, les dispensaires médicaux et les établissements scolaires. Pour modestes qu'ils soient, les services collectifs proposés par l'administration sont très populaires, à tel point que la population participe activement à leur mise en œuvre. Si l'on prend le cas de la commune d'Isorana, on y constate que le petit centre de santé s'appuie sur trente-trois agents communautaires, des habitants formés par le personnel de santé et qui opèrent depuis leurs villages respectifs. Leurs fonctions sont diverses et ils s'en acquittent bénévolement, en plus de leurs activités agricoles. S'y ajoutent les matrones, villageoises qui prolongent le travail de la sage-femme en assurant un suivi localisé des grossesses et un appui aux accouchements lorsqu'ils ont lieu à domicile. De son côté, la gendarmerie peut s'appuyer sur les Quartiers Mobiles, des bénévoles choisis par les habitants de chaque village pour faire le relais avec les forces de l'ordre en cas de besoin. La sphère éducative n'est pas en reste : sur les quatre-vingt-quinze instituteurs des écoles publiques d'Isorana, quarante-huit sont des jeunes diplômés locaux (BEPC ou BAC) rémunérés en nature par les parents d'élèves, quand les récoltes le permettent, et il en est de même pour quinze des trente-deux professeurs de collège : la moitié du personnel éducatif des écoles et collèges publics est donc entièrement financée, tant bien que mal, par la population paysanne (fig. 7). Il apparaît donc que l'État n'est fonctionnel que parce qu'il est porté à bout de bras par la population. À ce constat s'ajoute celui que l'État-nation fait l'unanimité sur le plan identitaire : les paysans de l'Isandra se considèrent tous sans la moindre hésitation comme Malgaches. La relation de coopération bénévole est ainsi couplée à une continuité identitaire entre État-nation et citoyens ordinaires.



Figure 7. Salle de classe
[photo B. Lelong].

L'ÉTAT ET SES ENFANTS

De cette trop brève description, il apparaît que les deux modalités de la parenté bilatérale relevées par Guy Swanson sont présentes dans l'*Isandra*, et agissent de concert: l'hétéronomie commensale est bel et bien le principe organisateur de la vie dans les villages, et elle se combine avec le centralisme limité de l'État malgache, révélant une continuité de la bilatéralité depuis la vie familiale jusqu'à la structure étatique.

Cette association entre pouvoir politique et parenté bilatérale s'exprime parfois directement. En 1823, le roi Radama, parlant métaphoriquement au nom de l'État, disait ceci:

Jouissez de la paix et goûtez du repos parce qu'il n'y a plus rien à craindre, étant donné que le pays et le royaume sont à moi. C'est moi qui suis votre père, c'est moi qui suis votre mère²⁷.

Il présente ainsi l'État comme le père et la mère de ses membres: la parenté bilatérale se trouve exprimée symboliquement au plus haut de la structure politique. La formule fait écho à l'expression courante *ray amandreny*, qui signifie littéralement «les pères et les mères» et désigne les aînés et les adultes en responsabilité. L'usage politique de l'expression n'a pas disparu avec la royauté, les politiciens malgaches contemporains en faisant toujours usage²⁸. Cette représentation imprègne la société malgache: une enquête récente a fait apparaître que plus de la moitié des citoyens ordinaires de l'île considèrent que «les gens sont comme des "enfants", et le gouvernement devrait prendre soin d'eux comme un parent»²⁹. Cette conception populaire (et royale) illustre à merveille la proposition de Bernard Lahire pour qui les fonctions assurées par l'État «sont fondamentalement des prolongements de fonctions parentales»³⁰.

Si l'État-nation est décrit comme le père et la mère de tous les Malgaches, et que les Malgaches adhèrent à cette représentation, on peut s'attendre à retrouver cette conception dans les manifestations rituelles et symboliques mises en œuvre par la population au sujet de l'État-nation. Et c'est bien ce qui transparaît lorsqu'on juxtapose les deux fêtes publiques du calendrier malgache qui font l'objet d'une participation populaire massive, en l'occurrence le 26 juin et le 8 mars. Georges Balandier décrivait les rassemblements rituels comme révélateurs de la dynamique profonde des sociétés. Or que célèbre-t-on lors de ces deux rassemblements rituels à la fois étatiques et populaires? Que signifient les deux fêtes d'État que les paysans betsileo ont choisi de mettre en avant en y participant massivement (alors que d'autres commémorations officielles sont complètement ignorées), dans les lieux publics du centre-bourg comme dans les villages familiaux?

- 26 juin: le sens est ici limpide, il s'agit de la fête nationale, commémorant l'accès de Madagascar à l'indépendance en 1960, l'île devenant pour la première fois un État-nation unifié; c'est donc l'État-nation qui est l'objet de la célébration (fig. 8).
- 8 mars: la Journée Internationale des Droits des Femmes souligne l'importance des femmes dans la société, et fait ainsi directement écho à la parenté bilatérale dont on observe clairement dans l'*Isandra* le rôle central qu'elle accorde aux femmes dans la structuration en réseau de la société locale (fig. 9-10).

L'histoire des Hautes-Terres malgaches permet d'entrevoir la filiation entre État-nation et parenté bilatérale: la production collective d'un État-nation unificateur et pacificateur, célébré par tous le 26 juin, a mis en place un environnement enfin pacifié sans sacrifier le statut féminin caractéristique de la bilatéralité et dont la journée du 8 mars rappelle chaque année la centralité.

27 CALLET 1908, p. 40.

28 RAZAFINDRAKOTO, ROUBAUD & WACHSBERGER 2017, p. 164.

29 RAZAFINDRAKOTO, ROUBAUD & WACHSBERGER 2017, p. 215.

30 LAHIRE 2023, ch. 17.



Figure 8. École et hymne national
[photo B. Lelong].



Figure 9. Fête du 8 mars à Isorana : discours officiel
[photo B. Lelong].



Figure 10. Fête du 8 mars à Isorana : le public
[photo B. Lelong].

RETOUR SUR LE NIL

Cette étude de cas peut-elle éclairer le phénomène de l’État dans l’Égypte ancienne ? Les différences entre les deux univers sont bien sûr considérables, mais les traits fondamentaux que l’on devine dans la société égyptienne antique peuvent peut-être s’interpréter pour partie à la lumière de la dynamique culturelle que nous avons décryptée sur le terrain malgache.

L’idéologie égyptienne décrivait la royauté comme une institution tournée vers l’intérêt général : comme le précise Juan Carlos Moreno García, il s’agit de « maintenir l’ordre, l’harmonie et la justice (concepts encapsulés par le terme maât), protéger les frontières de l’Égypte, apporter la prospérité au pays et préserver le cycle éternel de la royauté légitime qui renouvelait l’alliance entre les Égyptiens et les dieux »³¹. Comme avec la royauté malgache, cette description du souverain comme garant de la sécurité et de la prospérité implique pour J.C. Moreno García « une sorte de contrat social »³² entre le roi et le peuple des gens ordinaires sur qui repose le bon fonctionnement de la société. L’appareil étatique était déployé sur le territoire par le biais d’un réseau de temples, « théâtres du pouvoir » qui servaient entre autres d’agences fiscales. Via ces établissements, l’impôt était versé directement à l’État et géré par ses agents, sans intermédiaires : les élites locales prospéraient en travaillant au service de l’État plutôt qu’en se positionnant comme de potentiels rivaux³³.

31 MORENO GARCÍA 2020, p. 139.

32 MORENO GARCÍA 2020, p. 144, trad.

33 MORENO GARCÍA 2020, p. 195-197.

Comme l'observe Marcelo Campagno³⁴, le système social était dual : l'appareil d'État en haut, et les communautés villageoises en bas, celles-ci étant relativement autonomes dans la gestion de la vie sociale et de l'activité productive. Cette dichotomie ne semblait toutefois pas relever du système khaldounien dans lequel la population productive est exploitée par une élite étrangère³⁵. La vallée du Nil se caractérisait au contraire par une continuité identitaire qui a entraîné le développement «de cultes «nationaux», qui allaient couvrir toute l'Égypte, être accessibles à tous et rester attentifs aux sentiments, aux attentes et aux besoins spirituels des Égyptiens ordinaires»³⁶. Il en a résulté la promotion de dieux «nationaux» comme Amon (et brièvement Aton) et leur intégration dans des cultes syncrétiques qui les associaient aux déités locales, accomplissant ainsi la continuité culturelle qui appartenait la société égyptienne à une sorte d'État-nation, fût-il embryonnaire.

La sécurité territoriale est un trait saillant de la civilisation égyptienne antique, et un élément important de l'idéologie étatique qui se manifeste dans l'abondance des représentations du roi comme guerrier protégeant le territoire du chaos extérieur³⁷. Difficilement attaquable de l'extérieur du fait du désert infranchissable qui protège le Nil comme une double muraille, l'Égypte a été un espace globalement pacifié de manière presque continue pendant 3000 ans. J. C. Moreno García donne l'exemple de l'Ancien Empire, qui a connu des conflits armés internes lors de sa fondation et ensuite lors de sa désintégration, mais a profité entre les deux «d'une stabilité et d'une continuité uniques dans l'histoire du Proche-Orient ancien, pendant une période de presque mille ans»³⁸.

En témoignent l'absence de villes fortifiées et l'éparpillement de l'habitat sur les rives du fleuve, sans protection, – que ce soit contre d'éventuels envahisseurs étrangers ou d'autres Égyptiens. Le paysage contraste avec la Mésopotamie voisine, où l'urbanisation s'est faite avant l'étatisation et a abouti à une multiplicité de cités rivales et par conséquent solidement fortifiées³⁹. Pour Barry Kemp, l'étatisation de l'Égypte n'a pas été la conséquence de menaces militaires extérieures ni de conflits internes (l'abondance écologique et la faible démographie ne formant pas un terrain favorable), mais est plutôt le résultat de la stabilisation agricole et du sens de la souveraineté collective qui a pu en découler⁴⁰. Cette sécurité durable et la prise en charge par la royauté de la gestion des fonctions sécuritaires rend a priori inutile l'organisation de la population en groupes de parenté unilinéaires, pourvoyeurs d'efficacité guerrière : on s'attendra au contraire à trouver sur les rives du Nil des familles autonomes reliées par la parenté bilatérale.

On peut justement entrevoir dans ces divers éléments descriptifs un schéma général qui rappelle les deux types d'organisation sociale définis par Guy Swanson comme associés à la parenté bilatérale : le centralisme limité de l'État pharaonique, pourvoyeur de biens publics, s'appuie sur l'autonomie des communautés locales, reliées à l'État central via les temples et les dieux «nationaux» mais qui s'auto-gèrent selon la praxis de l'hétéronomie commensale. Swanson estime d'ailleurs que l'État égyptien antique relevait vraisemblablement du centralisme limité⁴¹. Cela nous invite à postuler par déduction que la parenté égyptienne était bilatérale.

LA PARENTÉ ÉGYPTIENNE

Que savons-nous de ce qu'il en était réellement ? Les égyptologues qui se sont penchés sur la question de la parenté sont unanimes à ce sujet : la parenté égyptienne était bien bilatérale. Comme le précise Detlef Franke, la terminologie de parenté, similaire à celle de l'Europe occidentale, prenait

³⁴ CAMPAGNO 2006, p. 20-21.

³⁵ Voir notamment MARTINEZ-GROS 2014.

³⁶ MORENO GARCÍA 2020, p. 140.

³⁷ CAMPAGNO 2021, p. 100-101.

³⁸ MORENO GARCÍA 2017, p. 1.

³⁹ GAT 2002, p. 129.

⁴⁰ KEMP 2006, p. 73-74.

⁴¹ SWANSON 1969, p. 48.

la forme d'un « système bilatéral symétriquement ordonné » dans lequel ni le sexe ni l'âge n'étaient pris en compte⁴². Pour Leire Olabarria, cette non-discrimination terminologique, indicative de bilatéralité, est complétée par les pratiques d'héritage : « la propriété pouvait être transmise via les lignées maternelle et paternelle, considérées comme séparées dans ce contexte d'héritage. Cela suggère que la parenté est bilatérale, plaçant la personne sociale d'ego à l'intersection entre les lignées paternelle et maternelle »⁴³. L. Olabarria observe la fluidité des réseaux familiaux formés par cette activation permanente des deux branches parentales dont découlent des ramifications entrecroisées virtuellement illimitées. On reconnaît dans ce dernier trait une caractéristique bien connue de la parenté bilatérale qui l'empêche de produire des groupes de parenté corporatifs⁴⁴ – et de fait il n'existe pas en Égypte ni « clan » ni « tribu »⁴⁵.

Il apparaît donc que l'Égypte antique a été régie par la parenté bilatérale, et qu'on retrouve dans son organisation politique les éléments caractéristiques que la bilatéralité tend à imprimer à la société qui la pratique. Toutefois, du fait de sa longévité, la civilisation égyptienne a connu des variations dans ces rapports entre parenté et politique. Par le biais des documents juridiques, Jacques Pirenne a ainsi observé une évolution au cours de l'Ancien Empire, époque qui a vu la consolidation de l'État émergent. Durant les III^e et IV^e dynasties, la famille égyptienne se compose du père, de la mère et de leurs enfants ; la généalogie n'est pas affirmée et on préfère produire des autobiographies individuelles ; le père n'a pas d'autorité légale sur les enfants ni sur son épouse : « le mari et la femme sont placés sur un pied d'égalité absolue. Chacun possède son patrimoine, l'administre, en dispose en toute liberté. Pas d'autorité maritale, pas de tutelle sur les femmes »⁴⁶. Cette période voit le remplacement des féodalités locales par un corps national de fonctionnaires d'État, et l'impôt comme la justice se voient centralisés et uniformisés dans leur application⁴⁷. On reconnaît ici la combinaison de traits typique de la bilatéralité : cellules familiales autonomes, statut de la femme élevé, affaiblissement des potentats locaux et mise en place d'un système dual faisant collaborer familles et État central.

Or la situation se transforme au cours des V^e et IV^e dynasties : la classe administrative tend à grossir et à s'autonomiser, les hautes fonctions d'État deviennent héritaires et la fiscalité augmente en conséquence, tandis que les seigneuries locales montent en puissance : « l'Égypte perd son unité. Elle se transforme, en fait, en un agrégat de principautés et de domaines seigneuriaux. Les provinces deviennent des fiefs et les hautes charges des "bénéfices-fonctions" »⁴⁸. Dans le même temps, la parenté évolue vers une forme très différente :

La femme, jadis l'égale de son mari, a pris une position juridique absolument subalterne. Mariée, elle est soumise à l'autorité de son mari ; veuve, à celle de son tuteur, qui n'est autre que son fils aîné [...] Elle est devenue une véritable mineure. La famille n'est donc plus la réunion de personnalités juridiques indépendantes, c'est une cellule sociale placée sous l'autorité du père et, après lui, du fils aîné, qui [...] exerce la tutelle sur sa mère et sur ses sœurs⁴⁹.

La famille tend alors à être pensée comme un groupe transgénérationnel dont les membres ne sont que des représentants provisoires : on voit ici pointer une logique de type patrilineaire, le groupe de filiation corporatif masculin se substituant aux réseaux ouverts de cellules conjugales autonomes propres à la bilatéralité.

On mesure ici l'évolution conjointe du politique et de la parenté. Bernadette Menu a reconstruit en détail cette relation fluctuante sous l'angle du droit des femmes, et en conclut que « le statut

42 FRANKE 2001, p. 245-246, trad.

43 OLABARRIA 2020, p. 141, trad.

44 MURDOCK 1949, p. 60-61.

45 FRANKE 2001, p. 247.

46 PIRENNE 1961, p. 185.

47 PIRENNE 1961, p. 16.

48 PIRENNE 1961, p. 17-18.

49 PIRENNE 1961, p. 320.

juridique de la femme, au temps des pharaons, s'améliore [...] dans un régime politique stable ou tout au moins représenté par une autorité dominante, en l'occurrence la monarchie pharaonique dont le caractère divin est supposé garantir les droits de chacun »⁵⁰. À l'inverse, dans les périodes de fragilisation de l'État, l'autonomie féminine se fragilise également, tandis que s'installent des formes familiales plus lignagères et phallocentriques.

Ces variations montrent une affinité entre la bilatéralité et l'État quand ce dernier est inclusif, ainsi qu'un processus de repli patrilinéaire quand le pouvoir se fait extractif⁵¹ – et renforcent l'hypothèse d'une interdépendance entre parenté et politique, qui se présente ici dans le sens descendant, la parenté réagissant aux évolutions politiques. À ces évolutions endogènes s'ajoutent le contact avec d'autres modèles. Emmanuel Todd suggère ainsi que les interactions conflictuelles avec les sociétés mésopotamiennes, fortement patrilinéaires, ont pu jouer un rôle dans le renforcement du statut féminin, selon le principe de l'acculturation négative dissociative : la confrontation à des cultures phalocrates fait ressortir la différence égyptienne, qui se renforce en devenant consciente et identitaire. C'est durant la période particulièrement expansionniste qu'a été le Nouvel Empire que le féminisme égyptien semble avoir atteint son apogée – et donc la bilatéralité de la parenté dont il est l'effet⁵².

CONCLUSION

La parenté bilatérale de la population égyptienne a-t-elle été un facteur de l'émergence de l'État, de sa forme spécifique et de sa persistance? La question reste ouverte, et les données disponibles – traces écrites et matérielles – sont trop lacunaires pour trancher catégoriquement une question aussi complexe. Mais nous avons vu que l'ethnographie des Hautes-Terres malgaches peut nous aider à penser le cas égyptien : les deux populations pratiquent la parenté bilatérale, elles accordent une forte autonomie aux cellules conjugales et un statut élevé aux femmes, et elles ont toutes deux facilement accueilli l'émergence de l'Etat conçu comme pourvoyeur de sécurité et d'unité. S'il nous est difficile de percevoir les représentations que les Égyptiens ordinaires pouvaient se faire de la structure étatique, c'est précisément ce point que les paysans betsileo contemporains nous permettent peut-être de saisir. Nous pouvons y entrevoir, en temps réel, comment la population locale pense et pratique l'État-nation, et comment elle tend à lui donner sa forme, dans le domaine concret comme sur le plan symbolique et rituel, en y projetant les modèles propres à la parenté bilatérale. Également structurée autour de la parenté bilatérale, la paysannerie égyptienne percevait peut-être le principe étatique avec une sensibilité comparable, et il n'est pas impensable qu'elle ait dès lors joué un rôle moteur dans l'émergence de l'État sur les rives du Nil.

50 MENU 1989, p. 21.

51 Institutions politiques inclusives et extractives : voir ACEMOGLU & ROBINSON 2012, p. 79-83.

52 TODD 2011, p. 574-575.

BIBLIOGRAPHIE

- D. ACEMOGLU & J. ROBINSON 2012
Why Nations Fail: the origins of power, prosperity and poverty, Londres.
- H. BEFU 1963
« Classification of Unilineal-Bilateral Societies », *Southwestern Journal of Anthropology* 19/4, p. 335-355.
- M. BLOCH 1989
Ritual, history and power, Monographs on social anthropology 58, Londres.
- F. CALLET 1908
Tantaran' Ny Andriana eto Madagascar : documents historiques d'après les manuscrits malgaches, 2 vol., Tananarive, 1908.
[Traduction française : G. S. Chapus & E. Ratsimba (1974-1978), *Histoire des Rois : traduction du Tantaran' Ny Andriana du R. P. Callet*, 5 vol., Tananarive]
- M. CAMPAGNO 2006
« Judicial Practices, Kinship and the State in ‘The Contendings of Horus and Seth’ », *ZÄS* 133, p. 20-33.
- M. CAMPAGNO 2021
« Expanding Logics: Another View on the Political Unification Process in the Nile Valley », dans C. Köhler, C. Kuch, F. Junge, *Egypt at its Origins 6, Proceedings of the sixth international conference « Origin of the state. Predynastic and Early Dynastic Egypt »*, Vienna, 10th-15th September 2017, OLA 303, Louvain, Paris, p. 95-109.
- H. DESCHAMPS 1960
Histoire de Madagascar, Paris.
- D. FRANKE 2001
« Kinship », dans D. Redford (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt*. II, Oxford, p. 245-248.
- A. GAT 2002
« Why City-States Existed? Riddles and Clues of Urbanisation and Fortifications », dans M. H. Hansen (éd.), *A Comparative Study of Six City-State Cultures: an investigation conducted by the Copenhagen Polis Centre*, Historisk-filosofiske Skrifter 27, Copenhague, p. 125-139.
- A. GRANDIDIER & G. GRANDIDIER 1914
Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar IV, Ethnographie de Madagascar, tome 2, *Les Habitants de Madagascar : leur aspect physique, leurs caractères...*, Paris.
- K. HAMBERGER 2011
La parenté vodou : organisation sociale et logique symbolique en pays ouatchi (Togo), Paris.
- M. HARRIS 1978
Cannibals and Kings: the Origins of Culture, Londres.
- B. KEMP 2006
Ancient Egypt: anatomy of a civilization, Londres, New York, (2^e éd.).
- P. KNEITZ (éd.) 2016
Fihavanana, la vision d'une société paisible à Madagascar : perspectives anthropologiques, historiques et socio-économiques, Schriften des Zentrums für Interdisziplinäre Regionalstudien 4, Halle-sur-Saale.

- C. KOTTAK 1971
« Social groups and kinship calculation among the Southern Betsileo », *American Anthropologist* 73/1, p. 178-193.
- S. KUS 1989
« Sensuous human activity and the state: towards an archaeology of bread and circuses », dans D. Miller, M. Rowlands, C. Tilley (éd.), *Domination and resistance*, One world archaeology 3, Londres, p. 140-154.
- S. KUS & V. RAHARIJAONA 2015
« The “Dirty” Material and Symbolic Work of “State” Building in Madagascar: From Indigenous StateCrafting to Indigenous Empire Building to External Colonial Imposition and Indigenous Insurrection », dans F. Richard (éd.), *Materializing Colonial Encounters: Archaeologies of African Experience*, NewYork, Heidelberg, p. 199-227.
- B. LAHIRE 2023
Les structures fondamentales des sociétés humaines, Paris.
- F. LE PLAY 1881
La constitution essentielle de l'humanité : exposé des principes et des coutumes qui créent la prospérité ou la souffrance des nations, Tours.
- F. LE PLAY 1884
L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps, 3^e éd., Paris.
- B. LELONG 2024
Faire famille, faire nation. De la parenté bilatérale en pays betsileo, thèse de doctorat en anthropologie sous la direction de Christophe Darmangeat, Université ParisCité.
- G. MARTINEZ-GROS 2014
Brève histoire des empires : comment ils surgissent, comment ils s'effondrent, Paris.
- B. MENU 1989
« La condition de la femme dans l'Égypte pharaonique », *Revue historique de droit français et étranger*, Quatrième série 67/1, p. 325.
- J. C. MORENO GARCÍA 2017
« La guerre en Égypte au III^e millénaire avant notre ère », *Journal Asiatique* 305/1, p. 1-11.
- J. C. MORENO GARCÍA 2020
The State in Ancient Egypt: Power, Challenges and Dynamics, Londres, NewYork.
- G. MURDOCK 1949
Social Structure, NewYork.
- G. MURDOCK 1967
Ethnographic Atlas, Pittsburgh.
- L. OLABARRIA 2020
Kinship and family in ancient Egypt: archaeology and anthropology in dialogue, Cambridge.
- J. PIRENNE 1961
Histoire de la civilisation de l'Égypte ancienne, 3 vol., Neuchâtel, Paris.

V. RAHARIJAONA & S. KUS 2013

« Don't we all want a world filled with "bright faces" and "fat-cheeked babies"? Creating the State and crafting ideology in eighteenth century Imerina », dans S. Evers, G. Campbell, M. Lambek (éd.), *Contest for land in Madagascar: environment, ancestors and development*, African Social Studies Series 31, Leyde, Boston, p. 41-62.

E. TODD 2011

L'origine des systèmes familiaux, Paris.

M. RAZAFINDRAKOTO, F. ROUBAUD & J. M. WACHSBERGER 2017

L'énigme et le paradoxe : économie politique de Madagascar, Marseille.

G. SWANSON 1969

Rules of descent: studies in the sociology of parentage, Anthropological papers 39, Ann Arbor.